

Suivi écologique

Note support pour dérogation Espèces Végétales Protégées Phase 2 Chantier de réaménagement de la RD 111b dite Route de Capo

Rédigé par

Agence Visu,
Résidence a Spusata, Bâtiment C2, Route du Stiletto
20 090 AJACCIO
06 28 50 32 94 | t.casalta@agencevisu.com

Pour le compte de

Cullettività di Corsica
Palazzu di a Cullettività di Corsica
Corsu Napuleone
BP 414 – 20183 Aiacciu cedex

Suivi et contrôle qualité

	Intervenants	Version	Date	Observations
Rédaction	T. Casalta	1.1	21/04/2021	/
Relecture interne	C. Gombault	1.1		
Validation				

Maitrise d'Ouvrage	A. Defendini	1.0	20/04/2021	
--------------------	--------------	-----	------------	--

Contacts :

	Maitre d'Ouvrage	Rédacteur
Adresse	Cullettività di Corsica Palazzu di a Cullettività di Corsica Corsu Napoleone BP 414 – 20183 Aiacciu cedex	Agence Visu Résidence A Spusata Bat C2 Route du Stiletto 20090 - AJACCIO
Référent	A. DEFENDINI antony.defendini@isula.corsica 06 12 99 07 30	T. CASALTA t.casalta@agencevisu.com 0033 628 503 292

Crédits Photographiques

Sauf mention contraire, toutes les photographies du document ont été réalisées par les paysagistes & écologues de l'Agence Visu

Sommaire

Contexte de la demande de dérogation.....	5
Absence de solutions alternatives.....	8
De l'intérêt public majeur du projet routier.....	11
Evitement d'impact proposé.....	12
Réduction d'impact proposé.....	13
Suivi proposé.....	15
Impact résiduel.....	15

Table des illustrations

Figure 1 : Vue sur la localisation des stations de <i>Serapias neglecta</i> D et E (rubalise blanche et rouge) et sur la station d'Isoète (rubalise orange au second plan).....	5
Figure 2 : <i>Serapias neglecta</i> station A (5 pieds)	6
Figure 3 : <i>Serapias neglecta</i> station C.....	7
Figure 4 : <i>Serapias neglecta</i> station C (3 pieds)	6
Figure 5 : <i>Serapias neglecta</i>	7
Figure 6 : <i>Serapias neglecta</i> station E.....	7
Figure 7 : <i>Serapias neglecta</i> station F (1pied)	6
Figure 8 : <i>Isoetes histrix</i> relevés sur l'aire de projet	7
Figure 9 : localisation des stations d'espèces protégées et de la prise de vue de la figure 1.....	7
Figure 10 : Positionnement des stations d'espèces protégées vis-à-vis du tracé du projet routier avec en encart une étude de variante pour éviter la station d'Isoètes	9
Figure 11 : Mise en protection de la station de <i>Serapias neglecta</i> B.....	12
Figure 12 : localisation des secteurs de réimplantation des Isoètes prélevés sur la station vouée à être recouverte par la route.....	13
Figure 13 : Vue du tronçon routier à réhabiliter avant de régaler les sols prélevés au droit de l'habitat de la <i>Serapias neglecta</i>	14
Figure 14 : Localisation du secteur où sera régaler les sols prélevés au droit	14

Contexte de la demande de dérogation

Dans le cadre de l'engagement de la seconde phase de travaux de réaménagement de la RD 111b, dite route de Capo, à Ajaccio, la Collectivité de Corse a missionné l'Agence Visu pour réaliser le suivi écologique du chantier et vérifier la bonne réalisation des mesures de réduction d'impact sur le paysage et la biodiversité.

Alors que l'étude d'impact du projet n'avait pas identifié d'enjeux naturalistes majeurs – imposant la réalisation d'une demande de dérogation à la réglementation sur les espèces protégées – et que, depuis l'ouverture du chantier, l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction d'impact avaient pu être correctement engagées, un contrôle printanier de routine au droit du tracé du projet a révélé la présence de 6 stations de *Serapias neglecta* (pour un total de 14 pieds) et d'une station d'*Isoetes histrix* (~30m² pour une quarantaine de pieds). Ce contrôle a été opéré le 31/03/2021 et deux passages supplémentaires ont été réalisés le 08/04/2021 avec Morgane Bouvarot de la DREAL et le 16/04/2021 pour mettre en protection les stations localisées.

Si le tracé n'a pas nécessité d'être profondément repris pour exclure les stations de *Serapias neglecta* de l'emprise du chantier, l'emplacement de la station d'*Isoetes histrix* ne peut être évité.



Figure 1 : Vue sur la localisation des stations de *Serapias neglecta* D et E (rubalise blanche et rouge) et sur la station d'*Isoetes histrix* (rubalise orange au second plan)

latin	Nom vernaculaire	Espèce protégée	Intérêt communautaire	Liste rouge monde	Liste rouge Europe	Liste rouge France	Liste rouge Région	Rareté sur Ajaccio	Enjeux intérêt patrimonial
<i>Isoetes histrix</i>	Isoète épineux	Portée nationale	-	-	NT	LC	LC	Assez fréquente	Modéré
<i>Serapias neglecta</i>	Sérapias négligé	Portée nationale	-	NT	NT	LC	LC	Assez fréquente	Modéré

Figure 2 : *Serapias neglecta* station A (5 pieds)Figure 3 : *Serapias neglecta* station C (1 pied)Figure 4 : *Serapias neglecta* station C (3 pieds)Figure 5 : *Serapias neglecta* station D (3 pieds)Figure 6 : *Serapias neglecta* station E (1 pied)Figure 7 : *Serapias neglecta* station F (1 pied)Figure 8 : *Isoetes histrix* relevés sur l'aire de projet

Les observations ont été faites sur site par Thomas CASALTA, ingénieur agronome, directeur de l'Agence Visu, bureau d'étude spécialisé dans l'étude des écosystèmes.



Figure 9 : localisation des stations d'espèces végétales protégées et de la prise de vue de la figure 1

Absence de solutions alternatives

De l'intérêt du projet de réaménagement de la RD 111b

A l'échelle du pays ajaccien, pour accéder à l'Ouest ajaccien, la traversée de la ville figure l'un des principaux points noirs en termes de circulation. En découle un congestionnement à heures fixes et la formation d'embouteillages qui se ramifient jusqu'aux entrées de ville.

La première solution étudiée pour répondre à ce problème envisageait la mise en œuvre d'un tunnel. Inscrit dans le prolongement de la rocade tracée dans les années 90, celui-ci aurait débouché à proximité du Bois des Anglais et aurait été raccordé à la Route des Sanguinaires via la mise en œuvre d'un nouveau tronçon routier jusqu'à la Résidence des Îles. Avantage de cette variante, la commune aurait bénéficié d'un nouvel accès au cœur de ville par le Boulevard Mme Mère et d'un accès facilité à la Route des Sanguinaires par l'aménagement routier nouvellement créé. Au fil des mandatures et de l'opposition des riverains, cette variante a évolué puis a finalement été abandonnée, notamment en raison de son coût.

Seconde solution étudiée, à partir du même prolongement de la rocade ajaccienne que celui envisagé pour la première solution, réaliser un point d'accès de la Route du Vittulo à l'Avenue de la Grande Armée, transformant ainsi la Route du Belvédère en boulevard urbain de contournement. Si cette dernière remplit déjà cet office, cet aménagement aurait permis de désengorger le rond-point du Lycée Laetitia. Toutefois au regard du faible gain par rapport à la situation existante et face aux réticences des riverains, cette solution n'a pas été retenue.

Troisième et dernière solution envisagée, la réfection de la Route de St Antoine pour en faire un itinéraire bis s'est imposée comme la solution la plus pragmatique. Ne nécessitant pas la création d'un nouveau tronçon routier, exception faite de la prolongation de la rocade jusqu'au Loretto – qui achoppait jusqu'à aujourd'hui sur un problème de gestion des risques hydrauliques – cette solution permet de sécuriser et améliorer la circulation de nombreux ajacciens qui ne traversent plus le cœur urbain pour accéder au quartier du Scudo. De fait, chronomètre en main et dans le cadre de conditions de circulation normales, il faut, depuis l'Aspretto, le même temps pour accéder au Scudo en passant par St Antoine qu'en passant par la ville (45min). L'amélioration du revêtement, la réfection de virages dangereux et l'élargissement de la voie est de nature à accroître très significativement ce gain de temps, renforçant d'autant l'attrait de cette solution.

Qui plus est, alors que la première solution imposait la destruction de surfaces significatives de milieux naturels en ZNIEFF I et que la seconde renforçait la circulation en zone résidentielle, la troisième solution ne requerrait qu'une consommation limitée d'espaces naturels. Des relevés faunistiques et floristiques sont venus confirmer d'ailleurs l'intérêt moindre de la zone de projet de St Antoine face à celle du Bois des Anglais (BOULMER M., 2011, Volet naturaliste de l'étude d'impact du projet de calibrage et de rectification de la RD11b/RD111b, CG 2A, 111p. ; CASALTA T. MARICHY R. SEINERA S., 2011, annexe naturaliste examen cas par cas projet de conduite d'eau potable Bois des Anglais, CAPA, 125p.)

Etudes de variantes pour éviter les stations de *Serapias* et conséquence sur la station d'Isoètes

Au regard de la topographie de l'aire de projet et face aux impératifs techniques, il n'est pas possible de préserver l'ensemble des stations d'espèces végétales protégées. L'éloignement entre la station d'Isoètes et les stations de *Serapias neglecta* D et E n'est pas suffisant au regard du remblais à installer pour que la route puisse être édifiée sans porter atteinte à l'une ou l'autre de ces stations.

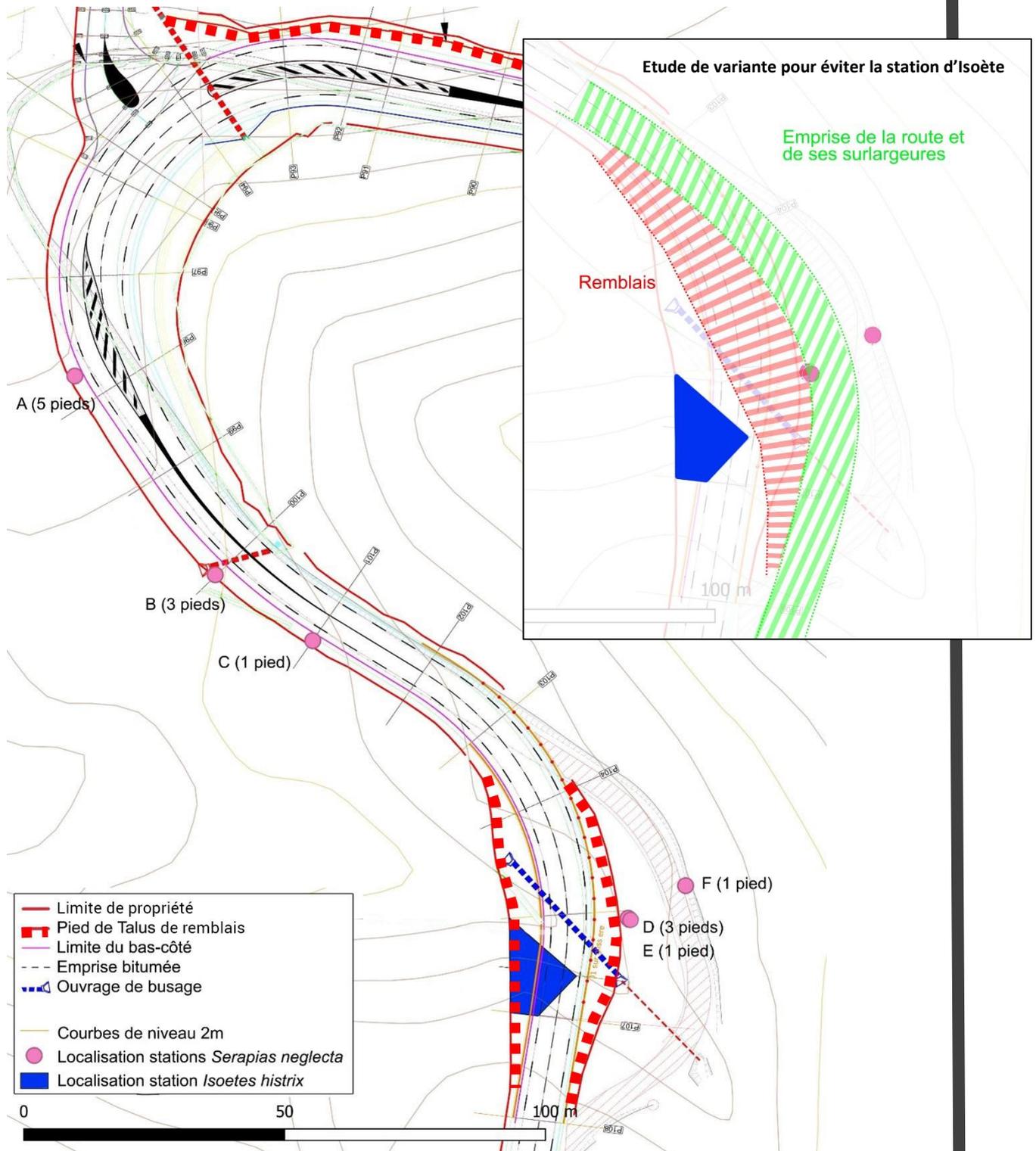


Figure 10 : Positionnement des stations d'espèces végétales protégées vis-à-vis du tracé du projet routier avec en encart une étude de variante pour éviter la station d'Isoètes

Partant du principe que, positionnée sur une crête, dans des conditions hydriques peu favorables, la station d'Isoètes a peu de chance de perdurer, le choix a été fait de privilégier les deux stations de *Serapias neglecta*.

Le tracé initial a donc été retenu.

De l'intérêt public majeur du projet routier

L'axe routier qui fait l'objet de la présente demande est, à ce jour, classé en route départementale. Outre son rôle de contournement de l'hypercentre ajaccien évoqué précédemment, il assure la desserte du Hameau de Pisinale – qui concentre une dizaine d'habitations – ainsi que la desserte des deux plages de Capo di Feno. En été, ce sont plusieurs milliers de véhicules qui transitent par là.

A ce titre, la sécurisation de la desserte – notamment sur la partie Sud-ouest du tronçon où il est parfois difficile de se croiser – figure un enjeu de premier plan et ce, d'autant plus, que c'est un itinéraire très emprunté par les cyclotouristes ou les cyclosportifs.

Partant du statut de route départementale de cet axe routier, du service qu'il rend aujourd'hui pour la desserte de l'ouest ajaccien, de l'enjeu majeur pour la circulation ajaccienne qu'il est appelé à représenter dans le futur et considérant l'enjeu de sécurisation au regard de l'état actuel de l'infrastructure, la rectification du tracé et l'élargissement de la RD 111b figure un intérêt public majeur.

Evitement d'impact proposé

Adaptation du profil de remblai de la route pour éviter les stations de *Serapias neglecta*

Les stations de *Serapias neglecta* et d'*Isoetes histrix* sont positionnées au droit de la plus large emprise foncière maîtrisée par la CdC. A ce titre, le profil du remblais de la route a été adapté au droit des stations A , B, C, D et E de manière à éviter qu'elles ne soient recouvertes de terre. Positionnée en retrait, la station F n'était pas directement impactée. Elle pourra toutefois être exposée lors des travaux de retrait de l'enrobé de l'ancienne route. Une mise en protection par une délimitation physique a donc été mise en œuvre (voir ci-dessous).

Mise en protection des pieds de *Serapias* préservées et de leur habitat.

A l'instar de ce qui a été réalisé en marge du chantier, au titre du traitement d'incidences proposé par l'étude d'impact initiale du projet, et dans la continuité de la mesure d'évitement précédente, les portions de prairie où les *Serapias* ont été observées font d'ores et déjà l'objet d'une délimitation par un filet de chantier. La démarcation est réalisée au plus près de l'emprise du chantier de manière à préserver la surface maximale d'habitat de la *Serapia*. Une mesure d'accompagnement d'impact sera engagée pour traiter les portions de prairies favorables à la *Serapia* qui seront recouvertes par le chantier.



Figure 11 : Mise en protection de la station de *Serapias neglecta* B

Réduction d'impact proposé

Conservation des pieds d'Isoètes au droit des emprises à aménager

La station d'Isoètes qui ne pourra être évitée par le projet fera l'objet de prélèvements de sol pour pouvoir être réimplantée en pied de talus une fois les travaux achevés.

A cette fin, début mai, un écologue équipé d'un couteau viendra prélever, pied d'Isoète par pied d'Isoète, une petite motte de sol qu'il versera immédiatement dans le compartiment d'un bac à semis préalablement rempli de sable humidifié. Une fois les Isoètes de la station intégralement prélevés, les bacs à semi seront entreposés dans la pépinière administrative de Castelluccio, où ils feront l'objet d'une humidification régulière. En fin de chantier, les mottes de terres seront réimplantées à proximité du busage en pied de talus, là où le sol reste humide sans pour autant être noyé.

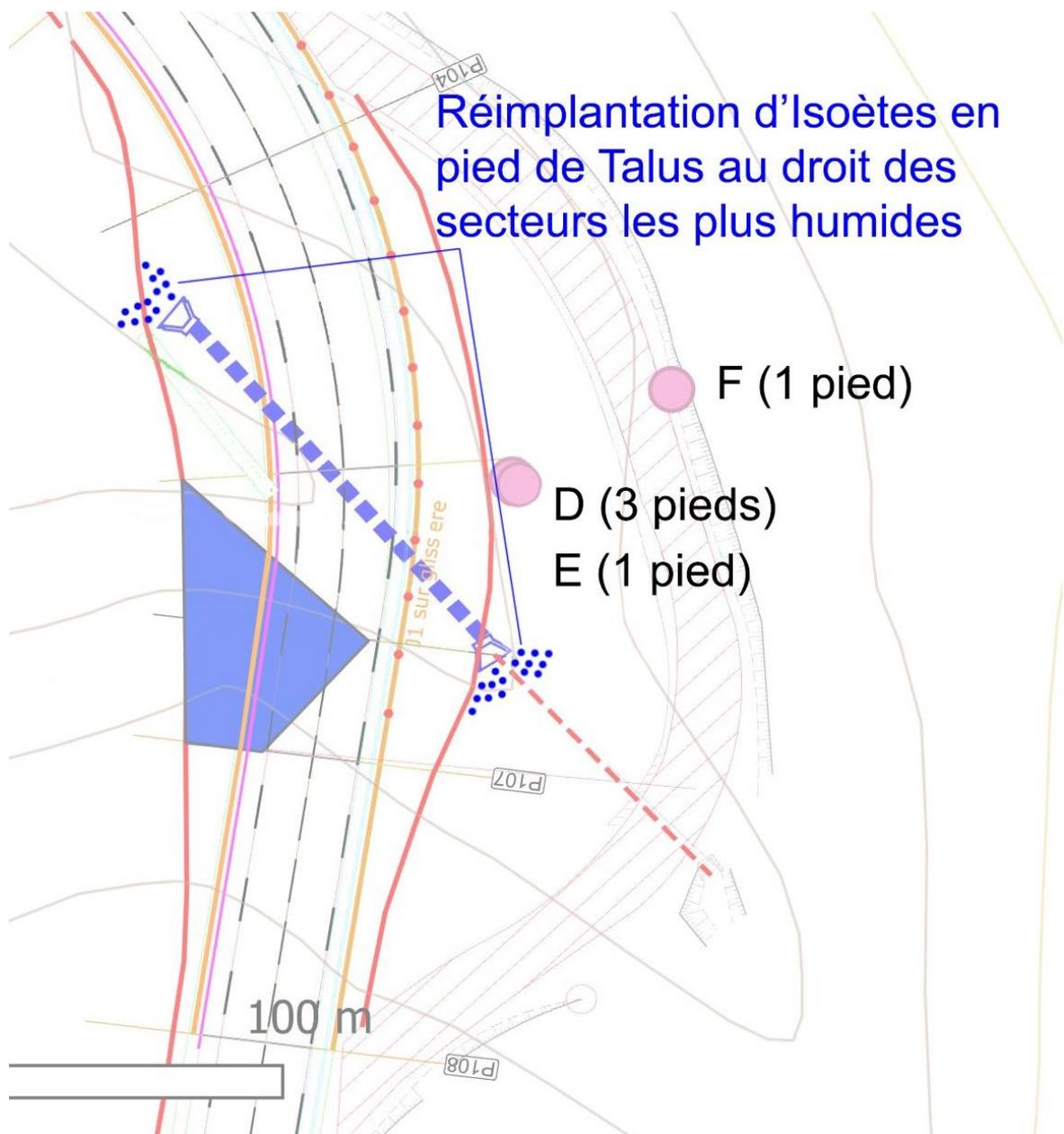


Figure 12 : localisation des secteurs de réimplantation des Isoètes prélevés sur la station vouée à être recouverte par la route

Accompagnement d'impact proposé

Conservation du stock de graines de *Serapias*

Même si aucune observation de *Serapias* n'a été opérée au droit de l'emprise du projet – lors de l'étude d'impact en 2011 et durant le suivi du chantier en 2021 – il est probable que les sols présents à proximité des stations de *Serapias neglecta* relevées en 2021 contiennent des graines de cette espèce. Aussi, pour garantir la conservation de ce possible stock de graines, est-il proposé de prélever la couche superficielle de sol au droit de l'emprise du chantier sur environ 850m², puis de la régaler au droit d'un délaissé de route préalablement préparé (retrait de la couche de bitume et décompaction du sol sur 30cm). Afin d'optimiser l'humidité du sol, la surface de terre régalerée fera l'objet d'un travail pour y aménager des petites cuvettes à même de retenir les eaux de surface.

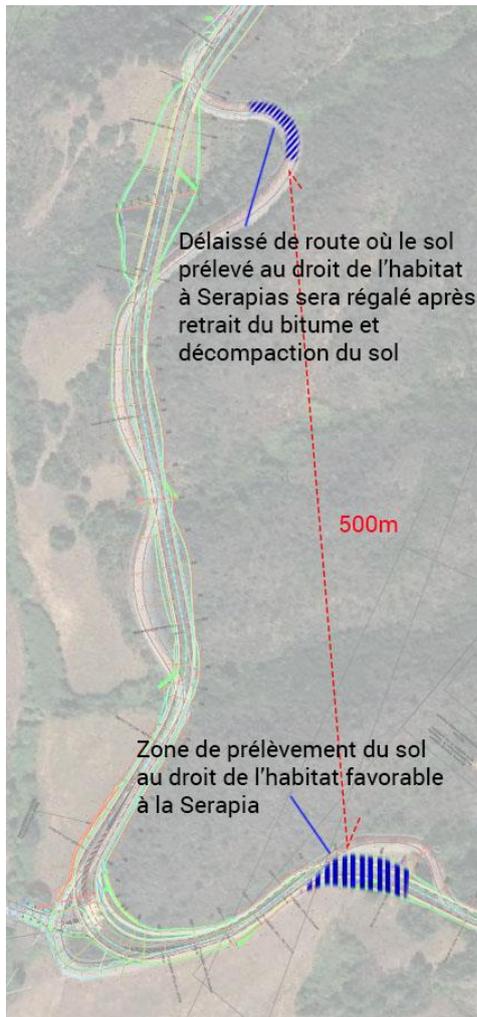


Figure 14 : Localisation du secteur où sera régaler les sols prélevés au droit de l'habitat de la *Serapias neglecta*



Figure 13 : Vue du tronçon routier à réhabiliter avant de régaler les sols prélevés au droit de l'habitat potentiel de la *Serapias neglecta*

Suivi proposés

Outre le suivi de chantier en cours, un suivi écologique sera réalisé en 2022 puis en 2024, afin de vérifier la bonne conservation des stations de *Serapias neglecta* mises en protection, ainsi que la bonne reprise des Isoètes transplantées en pied de talus. Ces suivis donneront lieu chacun à un compte-rendu transmis à la DREAL.

Le secteur où les sols favorables à la *Serapias neglecta* auront été régalés sera également suivi pour observer l'éventuelle émergence de plants.

Impact résiduel

La mise en œuvre des solutions d'évitement et la mise en défens des stations de *Serapias neglecta* devraient permettre de conserver les stations A, B, C, D, E et F dans un état favorable. A ce titre, l'impact résiduel est considéré comme négligeable.

La transplantation d'Isoètes est régulièrement pratiquée avec succès. Dans le cas présent, sur la quarantaine de pieds recensés, la reprise l'année suivante d'au moins la moitié des pieds transplantés pourra être considérée comme satisfaisant. Sachant que, au regard des conditions édaphiques, cette station avait peu de chance de perdurer en l'absence de travaux, l'impact résiduel peut être considéré comme acceptable. On notera, que l'Isoète devait être présente en fond de vallon mais qu'avec le passage et le fouissement répété des sangliers, elle a probablement disparu de ce secteur. La mise en œuvre des Isoètes en pied de talus, protégés par le grillage de la route, devrait donc pouvoir permettre une amélioration de la situation.

Dans l'ensemble l'impact résiduel est considéré comme non significatif.

Bibliographie

BOULMER M., 2011, Volet naturaliste de l'étude d'impact du projet de calibrage et de rectification de la RD11b/RD111b, CG 2A, 111p.

BOURNERIAS M. & D. PRAT, 2005. Les Orchidées de France, Belgique et Luxembourg. Parthénope Collection, 504 p.

CASALTA T. MARICHY R. SEINERA S., 2011, annexe naturaliste examen cas par cas projet de conduite d'eau potable Bois des Anglais, CAPA, 125p. ;

DELAY F., 2016, Projet de renouvellement et d'extension de la carrière de la société sablière Calenzana Balagne (2b), Mise en œuvre des mesures du dossier cnpn, Biotope, 34p.

GAMISANS J. (1991) – La végétation de la Corse. Edisud, réédition 2006. 391 p.